



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N°58

Septembre-octobre 2018

Vie interne

Congrès 2

Nouveaux retraités 2

Action

Lettre aux organisations syndicales 3

Contre la politique de régression sociale imposée aux retraités 3

Interview 3

Dernière minute ! 3

Fiscalité

CSG des retraités, où en est-on? 4

Promesse non tenue ? 4

Actualité

Cinquième avis du Comité de Suivi des Retraites 5-6-7

Et ailleurs dans le monde 7

Santé

Quelques chiffres concernant l'aide à l'autonomie. 8

Canicule 8

L'éditorial

de Jean-Marc Schaeffer,
Secrétaire Général UNSA Retraités.

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS :

UNE PROVOCATION !

Les mesures gouvernementales annoncées par le Premier Ministre en cette fin août ont provoqué un vif sentiment de révolte parmi les retraités. Injustice, stigmatisation qualifient également ce mépris envers eux.

Après avoir subi les mesures fiscales et le gel des pensions de ces dernières années ainsi que la majoration brutale de la CSG, la désindexation des retraites par rapport à l'indice des prix (indexation déjà jugée a minima) annoncée accroît la colère des retraités.

L'UNSA Retraités a décidé de riposter dans les plus brefs délais, préconisant des actions les plus unitaires possibles.

Ainsi, nous contactons les organisations de retraités dans un esprit de large rassemblement.

Au delà de différents rassemblements ou manifestations, les contacts locaux avec les parlementaires, afin de les sensibiliser sur le malaise des retraités et peser sur les débats parlementaires à venir, pourraient peut-être déboucher sur des mesures enfin positives.

Par ailleurs, au niveau national, nous avons sollicité une audience auprès de Madame Agnès Buzyn, Ministre de la santé et des solidarités.

Sur tous les fronts,

l'heure est à la mobilisation !



Dossier

**Cinquième
avis du
Comité de
Suivi
des Retraites**

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry

93177 Bagnole Cedex

Tél : 01 48 18 88 61 ou 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel: Unsa-retraites@unsa.org

Site : www.unsa.org/index UNSA Retraités

ISSN N° 2610-0606

Congrès national : tous les retraité(e)s concerné(e)s.

Tous les retraité(e)s adhérant à une fédération ou un syndicat de l'UNSA sont concerné(e)s par le congrès national de leur organisation, l'UNSA Retraités.

Cette instance se tiendra les 18 et 19 Décembre 2018 à Paris.

Elle sera précédée, jusqu'au 10 novembre au plus tard, dans de nombreux départements et régions* de réunions ou congrès auxquels tous les retraité(e)s qui le souhaitent pourront prendre part. Pour en connaître la date, en l'absence éventuelle d'information, il faut que les intéressé(e)s contactent le (la) délégué(e) départemental(e) UNSA Retraités ou leur union départementale.

Au cours de ces réunions et congrès, chaque retraité(e) pourra exprimer son avis sur le projet de résolution générale, autrement dit sur les positions et revendications, de l'UNSA Retraités pour la période 2019-2023. Chacun(e) aura aussi, si tel est son souhait, la possibilité de proposer des amendements, c'est-à-dire des modifications, des ajouts ou des suppressions sur le projet mis en débat.

Ce texte a été envoyé fin juin dans tous les départements et régions aux délégué(e)s UNSA Retraités. Chaque adhérent(e) peut donc localement demander la communication de ce document pour en prendre connaissance et réfléchir sur son contenu préalablement à la réunion ou au congrès organisé dans son département.

Au moment où le gouvernement pénalise à nouveau les retraité(e)s et dégrade leur pouvoir d'achat, la participation et la contribution d'un grand nombre d'adhérent(e)s sont plus que jamais nécessaires. Avec elles et eux, et forte de la richesse de cet investissement collectif, notre organisation, l'UNSA Retraités, parviendra en toute autonomie et avec détermination à dégager des propositions crédibles pour juguler les difficultés actuelles.

** Il faut être désigné par son département pour participer au congrès régional.*



Nouveaux retraités

Syndiqué de longue date, ou plus récent, vous avez terminé votre carrière active ! Au seuil d'une retraite, que nous vous souhaitons longue et heureuse, vous vous interrogez sur l'utilité de maintenir votre adhésion au syndicat. Continuer à vous syndiquer, c'est demeurer adhérent à votre syndicat, et ainsi marquer votre solidarité avec les actifs, mais aussi adhérer par affiliation à l'UNSA Retraités, l'organisation interprofessionnelle des retraités de l'UNSA. Elle a vocation à vous informer sur vos droits et défend vos intérêts de retraités que vous soyez issus du secteur public ou du secteur privé: pouvoir d'achat, perte d'autonomie, accès aux soins, droits au logement et aux loisirs...

Une publication nationale, un site spécifique accessible sur la page d'accueil du site de l'UNSA, des dossiers sur des thèmes vous concernant, pouvoir d'achat, pensions de réversion, des analyses concernant le système des retraites français, autant d'outils mis votre à disposition pour vous informer et vous défendre.

Si votre syndicat d'origine n'accueille pas les retraités, vous pouvez demeurer à l'UNSA en adhérent au Syndicat National Unsa des Retraités Isolés (SNURI).

Contre la politique de régression sociale imposée aux retraités !

Avec une inflation de 2.3% de juillet 2017 à juillet 2018, la désindexation des pensions sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation, d'un côté, et la « majoration » des pensions de seulement 0.3% entraînent pour la seule année 2018 une perte de pouvoir d'achat de 3.7% au moins pour les retraités assujettis à la CSG à taux plein et une diminution des revenus de 2% pour les autres retraités.

Seuls, sont épargnés les 535 000 retraités bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) qui, bien que « significativement » revalorisée, reste inférieure au seuil de pauvreté de presque 200 €.

Au moment où la dérive du coût de la vie prend des proportions inquiétantes, l'UNSA Retraités appelle l'ensemble des organisations de retraités à se mobiliser pour que les retraités soient traités avec justice et équité.



Lettre
aux organisations syndicales
de retraités

Cher(e)s Camarades,

Vous avez pris connaissance, comme nous, des déclarations du 26 août dernier du Premier Ministre.

L'UNSA Retraités les considère comme totalement inadmissibles.

Après les différentes mesures fiscales, après le gel des pensions sur trois années, après la hausse de la CSG de 1,7 point, cette remise en cause de l'indexation des pensions sur l'évolution des prix (déjà insuffisante) accentue la dégradation de notre pouvoir d'achat.

Dans ce contexte, une riposte unitaire de toutes les Organisations Syndicales de retraités nous semble nécessaire.

L'UNSA Retraités regrette que la réunion de l'inter-UCR du 21 juin dernier n'ait pas été en capacité de définir une action commune à l'inter-UCR et à d'autres Organisations.

Pour l'UNSA Retraités, la situation actuelle (suite à la déclaration du Premier Ministre) impose une réaction la plus unitaire possible.

Dans cet esprit, nous vous proposons de convenir d'une réunion de toutes les Organisations concernées, dans les plus brefs délais.

Merci de nous faire connaître votre position.

Syndicalement

À Bagnolet, le 29 août 2018

Jean-Marc SCHAEFFER

Secrétaire Général de l'UNSA Retraités

UNSA Retraités 21 rue Jules Ferry 93177 BAGNOLET

Mail : retraite@unsa.org

DERNIERE
MINUTE!

MÊME LES PARLEMENTAIRES DE LA MAJORITE S'INQUIETENT !

selon le périodique « Espace social » N° 978, daté du 30 août, Richard Ferrand, président du groupe LREM à l'Assemblée Nationale, a laissé entendre que son groupe parlementaire envisageait de déposer un amendement pour corriger les propositions du premier ministre, en proposant « une modulation de la revalorisation des pensions en tenant compte de leur niveau ».

C'est la preuve qu'il est possible d'intervenir auprès des députés de toutes les formations pour peser sur une évolution plus favorable pour les retraités du Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale.

C'est ce que l'UNSA Retraités va s'employer à faire dans les prochaines semaines.

L'UNSA RETRAITÉS INTERVIEWÉE SUR RTL DIMANCHE 26 AOÛT SUITE AUX ANNONCES DU 1^{er} MINISTRE



A 12h 00, l'UNSA Retraités dénonçait les mesures gouvernementales concernant les retraites annoncées le matin même.

Stigmatisation, injustice notamment en ce qui concerne la désindexation des retraites par rapport à l'indice des prix. Après la hausse arbitraire de la CSG, cette nouvelle diminution du pouvoir d'achat provoque la colère des retraités.

CSG des retraités, où en est-on?

Dans le rapport d'application de la loi fiscale qu'il a présenté le 18 juillet dernier, Joël Giraud, rapporteur général de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, a révélé aux députés les chiffres concernant la majoration de CSG appliquée aux retraités depuis janvier 2018.

Cette mesure entraînera en 2018 un recul de pouvoir d'achat de 380 € en moyenne pour 6.4 millions de foyers fiscaux de retraités.

Compte tenu du fait que nombre de foyers fiscaux de retraités sont composés de deux personnes, il est raisonnable d'estimer qu'autour de 10 millions de retraités auront vu leur pouvoir d'achat baisser en 2018, du fait de la majoration de CSG qui leur est appliquée.

Les chiffres avancés dans le dossier de presse accompagnant le projet de loi de finances de la sécurité sociale 2018, qui évoquaient une mesure épargnant les retraités percevant moins de 1400 euros, se trouvent cruellement démentis tant par la réalité que par les constats du ministère des finances, et nos analyses confortées par ces mêmes constats.

Le 28 septembre 2017, pour présenter de façon acceptable la majoration de la CSG, le gouvernement utilisait une approche partielle et trompeuse. On pouvait lire, page 16 du dossier de presse du PLFSS 2018 :

« Pour les retraités, la hausse de CSG ne concernera que les pensionnés dont les revenus sont supérieurs au seuil permettant l'application d'un taux normal de CSG, soit, pour une personne seule dont le revenu est exclusivement constitué de sa pension de retraite, un revenu net de 1 394 euros par mois. »

Et juste en dessous :

« Ainsi, les deux tiers des retraités ne verront pas leur pouvoir d'achat baisser, soit qu'ils ne sont pas concernés par la hausse de prélèvements (pour 40% des retraités les plus modestes), soit qu'ils bénéficient de l'exonération progressive de la taxe d'habitation. »

Bercy ne semble pas partager cet optimisme. Pour la réduction de la taxe d'habitation, nous attendons de vérifier qui en bénéficiera, et à quel niveau !

Propos scandaleux !

« Nous pouvons légitimement demander un effort générationnel à celles et ceux à qui on paye les retraites parce qu'ils en ont la capacité », a déclaré Aurore Bergé, porte parole de La République en Marche, le 28 août en parlant des retraités, justifiant les mesures annoncées par Edouard Philippe de désindexation des retraites « pour accompagner des générations qui n'ont pas eu les mêmes chances que les leurs ».

Après la génération dorée, on nous ressert la même fable. Les retraités qui ont quelquefois aligné 45 ans de carrière et des semaines de travail largement supérieures à 40 heures pour les retraites que l'on sait, les retraités de 80 ans et plus qui ont vécu 28 mois de leur jeunesse dans les djebels algériens, apprécieront la chance qu'ils ont eue. Ils n'ont pas besoin des conseils de cette dame pour mettre en pratique la solidarité entre générations, qu'ils pratiquent au quotidien.

De tels propos irresponsables ne visent qu'une chose, opposer les générations entre elles pour détruire les liens de solidarité sur lesquels repose notre système de retraites.

L'UNSA Retraités les condamne sans aucune réserve !

Promesse non tenue ?

"Dans un couple avec une petite retraite et une retraite largement au-dessus du seuil, l'addition des deux retraites fait que vous passez au-dessus du seuil du revenu fiscal de référence pour un couple: pour ces 100.000 Français-là, il faut corriger le dispositif, et nous le corrigerons".

Ces propos étaient tenus par Edouard Philippe, au lendemain des manifestations du 15 mars.



Qu'en est-il de cette promesse ?

Cette mesure de compensation devait être appliquée au 1^{er} janvier 2019.

Quatre mois après son annonce, les services de Bercy étaient incapables de dire combien de retraités seraient concernés par cet ajustement et ne pouvaient préciser quand il serait appliqué.

Notre revendication d'une compensation intégrale de la CSG pour les 6.4 millions de foyers fiscaux de retraités impactés par sa majoration reste plus que jamais d'actualité.

Le 13 juillet dernier, le Comité de Suivi des Retraites (C.S.R.) a publié son cinquième avis sur le système des retraites français.

Il alerte le gouvernement, comme il l'avait déjà fait en 2017, sur les risques concernant la pérennité financière de notre système de retraite.

Sans entrer dans une analyse exhaustive de cet avis, nous avons choisi de mettre en lumière quelques points importants, dont certains confortent nos analyses.

Qu'est ce que le Comité de Suivi des Retraites ?

Créé en 2014, Le Comité de Suivi des Retraites examine le respect des objectifs du système de retraite selon trois grands axes : le montant des pensions et le niveau de vie des retraités, l'équité entre assurés et la pérennité financière du système.

Il s'appuie sur les travaux du Conseil d'Orientation des Retraites pour élaborer ses avis publiés annuellement.

L'équilibre financier du système des retraites :

Le constat en 2017 :

La branche vieillesse de la sécurité sociale (CNAV) et l'ensemble des régimes obligatoires de base dégagent un excédent respectif de 1.3 millions d'euros et 1.5 millions d'euros. Le déficit général du système des retraites, de l'ordre de 1 million d'euros, résulte du déficit du Fonds Social Vieillesse qui s'élève à 3.6 millions d'euros. En 2013, le déficit global atteignait 6.5 milliards d'euros.



Il y a donc eu redressement des comptes, redressement imputable au relèvement de l'âge de départ à la retraite à partir de 2010, à l'augmentation des cotisations retraites et, pour l'année 2017, à une meilleure performance de l'économie, avec 2.2% de croissance (contre 1.2% en 2016).

Les perspectives à court terme :

En 2021, le déficit cumulé devrait remonter à 7.6 millions d'euros, la fin de la montée en charge de la réforme entraînant une accélération de la dépense à partir de 2019. Cette perspective est fondée sur une croissance moyenne de l'ordre de 1.7 %. L'effort imposé aux retraités avec le report de la revalorisation des pensions du 1^{er} octobre 2018 au 1^{er} janvier 2019, contribuerait à contenir cette dégradation.

Les perspectives à long terme :

A échéance de 25 ans, pour parvenir à un équilibre relatif du solde financier du système des retraites, il faudrait une croissance moyenne de 1.8% et un taux de chômage moyen contenu à 7.4%.

Notre point de vue :

Sans minimiser les risques de dérive dans l'équilibre financier de notre système de retraite, il convient de souligner le considérable effort de redressement accompli depuis 2013 : Le déficit a été divisé par 5 en quatre ans, et le déséquilibre constaté en 2017 relève uniquement du Fonds Social Vieillesse, qui devrait relever plus de la solidarité nationale que des caisses de retraite.

Les salariés actifs et les retraités savent combien leur on coûté les efforts qui ont contribué à ce redressement.

Il n'est peut-être pas nécessaire de noircir à l'excès les perspectives d'équilibre de notre système de retraites !

Le niveau de vie des retraités :



En 2015, le niveau de vie moyen des retraités s'établissait à 105.6% de celui de l'ensemble de la population. Mais cette situation devrait se dégrader à court et moyen terme. En 2019, le niveau de vie relatif des retraités s'établirait à 103.2% du reste de la population, pour atteindre la parité en 2025 (conséquence pour partie de la majoration de la CSG).

En 2070, le pouvoir d'achat des retraités devrait se situer entre 76.7% et 89.1% de celui du reste de la population.

Si l'on considère la pension moyenne nette des retraités, elle s'établit à 65.3% du revenu d'activité moyen en 2016.

Le CSR signale « une croissance des pensions plus lente que celle des revenus d'activité ».

Ces constats et projections montrent que le système de revalorisation des pensions conduit à un décrochage du pouvoir d'achat des retraités.

Les retraités modestes :

Le Conseil d'Orientation des Retraites a produit en 2018 un indicateur comparant le ratio entre la pension nette perçue par un salarié à l'issue d'une carrière cotisée au SMIC et le montant du minimum vieillesse. Selon les modalités d'indexation choisies, si l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA), était continûment indexée sur le salaire moyen par tête, **le montant de l'ASPA pourrait à terme dépasser la pension nette d'un salarié au SMIC.**

L'exigence d'une revalorisation significative des petites pensions, pour qu'à carrière complète, aucune pension ne soit inférieure au SMIC, se pose désormais avec toute son acuité. Il est nécessaire de revaloriser les minima sociaux destinés à préserver la dignité des personnes âgées, mais il n'est pas admissible que la pension résultant d'une vie de travail se situe en dessous de ce minimum social qu'est l'ASPA.

Les retraités âgés :

Dans son rapport de 2018, le Conseil d'Orientation des Retraites présente un indicateur qui met en lumière des écarts importants dans le niveau de vie relatif des actifs et des retraités. Si le niveau de vie des personnes entre 50 et 69 ans est élevé, **la diminution du pouvoir d'achat s'opère à partir de 70 ans. Pour les personnes de plus de 80 ans, le pouvoir d'achat moyen est à parité du reste de la population.**

Ces observations confirment ce que nous dénonçons : l'insuffisante revalorisation des pensions contribue à une baisse du pouvoir d'achat des retraités tout au long de leur vie de retraité, les contraignant à puiser dans leur épargne ou à liquider leur patrimoine, quand ils ont la chance d'en posséder un, pour faire face aux charges de la perte d'autonomie en fin d'existence.

Des évolutions démographiques préoccupantes

Les évolutions démographiques ont un impact sur la pérennité du système des retraites :

- Une réduction du solde migratoire constaté entre 2006 et 2013,
- Une diminution du taux de natalité, avec 1.95 enfant par femmes,
- Un allongement de l'espérance de vie, autant de paramètres qui pèsent sur l'équilibre financier de notre système de retraites.

Les modifications des calculs des évolutions démographiques par l'INSEE, survenues en 2016, ont entraîné une évolution des paramètres de calculs.

Ces nouveaux paramètres mettent en évidence une possible dégradation des perspectives d'équilibre de notre système de retraite.

Equité entre hommes et femmes : encore du chemin à parcourir !

L'allongement des durées de carrière des femmes a permis de réduire partiellement l'écart de pension entre hommes et femmes. Cependant, l'écart persistant entre salaire des femmes et salaire des hommes maintient la différence entre pension selon les sexes à un niveau encore important : En 2016 la pension des femmes s'élevait à 75.1% de celle des hommes. Ce n'est qu'à la fin des années 2050 qu'on pourrait voir les pensions des hommes et des femmes se rapprocher, celles-ci percevant, selon les projections du COR, 90% de la pension des hommes.

Certes, les femmes passent plus de temps à la retraite que les hommes, avec, à 65 ans, 3.8 années d'espérance de vie supplémentaire par rapport aux hommes, mais si l'on considère l'espérance de vie en bonne santé, cet écart se réduit à 1.1 année.

Public-privé, des règles différentes, mais des revenus de remplacement comparables

Le Comité de Suivi des Retraites constate un rapprochement des paramètres d'âge et de durée entre les différents régimes de retraite.

S'il pointe la difficulté de comparaison entre les différents régimes, du fait de règles de liquidation très différentes, ses règles de liquidation n'entraînent pas de différences significatives de pension à carrières comparables.

Par contre un décrochage des pensions du public serait à craindre si la part des primes dans le traitement des fonctionnaires continuait à croître.

Et ailleurs dans le monde...

La France n'est pas la seule nation confrontée à la difficulté de financer son système de retraites. L'actualité récente nous a donné deux exemples de stratégies diamétralement opposées.

En Russie, Vladimir Poutine a profité de l'euphorie (relative) générée par le Mondial de foot, pour relever l'âge de départ à la retraite de 5 ans pour les hommes et de 8 ans pour les femmes.*

Les femmes prendront désormais leur retraite à 63 ans et les hommes à 65 ans. Sachant que, dans cette riante contrée, l'espérance de vie est pour les hommes de 67 ans, voilà qui leur laisse en moyenne le plaisir de profiter de 24 mois de repos bien mérité après une vie de travail.

En Espagne, le nouveau Premier Ministre, Pedro Sanchez, a fait le choix, lui, de taxer les profits des banques pour combler une partie du déficit des caisses de retraite.

Entre la démocratie sociale et la « démocrature » brutale, notre sympathie va plutôt à l'exemple espagnol !

*Aux dernières nouvelles, Poutine aurait corrigé sa position en fixant l'âge de départ en retraite à 60 ans pour les femmes. Dans le genre, c'est un peu moins pire !

Notre point de vue

Si elle ne s'interdit pas d'observer les perspectives concernant le dossier des retraites, l'UNSA Retraités n'a pas vocation à se prononcer sur l'évolution du système des retraites qui impacte les actifs. Par contre, certains éléments contenus dans l'avis du Comité de Suivi des Retraites confortent nos analyses quant à la dégradation du pouvoir d'achat des retraités, à moyen et long terme, quant à la situation des retraités percevant des petites pensions et pour ce qui concerne la situation particulière des femmes retraités.

Ces éléments, nous devons les mettre à profit pour consolider nos argumentaires, et plus que jamais, défendre le pouvoir d'achat des retraités.



Quelques chiffres concernant l'aide à l'autonomie :

Sur les 16.9 millions de personnes de plus de 60 ans, 7.6% sont bénéficiaires de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie.

La contribution des finances publiques à la compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées s'élève à 22.8 milliard d'euros :

Part de la CNSA : 53% (dont 82% de contribution de la sécurité sociale)

Part de la Sécurité sociale : 10%

Part de l'Etat : 8%

Part des départements

(net des transferts de CNSA) : 29%

Prestations de l'aide à l'autonomie au 31 décembre 2016 :

Montant des aides : 8 milliards d'euros

Bénéficiaires :

APA à domicile : 757 400 personnes

APA en établissement : 528 000 personnes

Répartition des aides sociales :

Aides à domicile : 55%

dont

APA à domicile : 53%

Aides ménagères : 1%

Accueil chez des particuliers : 1%

Aides en établissement : 45 %

dont

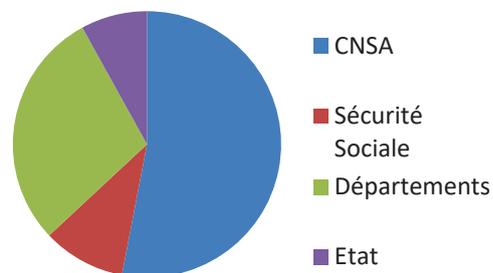
APA en établissement : 37%

ASH* en établissement 8%

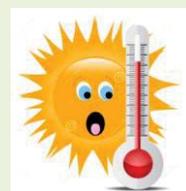
(*Aide Sociale à l'Hébergement)

Source : site de la CNSA : www.cnsa.fr
« Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie »

Répartition des contributions à la compensation de la perte d'autonomie



Canicule



La France a subi cet été un épisode de canicule prolongé qui n'est pas sans rappeler celui de l'été 2003.

Cette année-là, on avait relevé près de 15 000 décès imputables à cet épisode climatique. Ce surcroît de mortalité entraîna un recul de l'espérance de vie des plus de 70 ans, premier recul enregistré depuis le début des « Trente Glorieuses ».

Rien de semblable cet été. Les records de température ont pourtant souvent été battus et la période de canicule s'est étirée sur de longues semaines.

Le plan national canicule, une meilleure prévention des effets des températures durablement élevées sur les personnes fragiles risque canicule, avec notamment l'implantation de locaux climatisés dans les EHPAD, ont abouti à une bien meilleure gestion du risque canicule.

Il n'en reste pas moins que de manière plus large, le réchauffement climatique pose des problèmes de grande ampleur, tant au plan sanitaire qu'au plan économique ou géopolitique, avec l'accélération des mouvements migratoires vers les zones tempérées.

Malgré les bonnes intentions affichées notamment lors de la COP 21 à Paris en 2015, les politiques peinent à prendre des mesures efficaces pour ralentir les émissions de carbone.

L'été que nous venons de vivre, avec ses incendies catastrophiques en différents points du globe, des températures de 30 degrés relevées sur le cercle polaire, montre pourtant qu'il y a urgence à modifier notre modèle de croissance mondial!